

Monsieur Marc AUBRY

Directeur général

MORBIHAN ENERGIES

27 rue de Luscanen CS 32610

56010 VANNES CEDEX

Monsieur le Directeur,

Morbihan Energie a pris à son compte la maitrise d'ouvrage des études préalables au projet d'installation éventuelle d'hydroliennes dans le Golfe du Morbihan en vue de la production d'électricité.

L'importance de ce projet et ce qui a été exprimé publiquement à son propos on conduit notre association à accepter, d'une part d'être membre du Comité de pilotage constitué à cette occasion et de publier d'autre part un document mentionnant, sans à priori, nos préoccupations regroupées en trois points: le maintien de la liberté de navigation, le respect des dispositions relatives à la pêche de loisir, voire à la pêche professionnelle et l'absence d'impacts préjudiciables aux équilibres du milieu marin (document joint à la présente). A ce jour, aucune réponse fiable susceptible de répondre à nos interrogations ne nous a été donnée sur ces points.

 Il nous a donc paru utile de préciser nos interrogations de façon à la fois plus détaillée et plus précise, ce qui devrait permettre d'apporter des réponses également simples et précises dont nous pourrons faire part à nos adhérents qui nous sollicitent à cet effet. C'est aussi en fonction de ces réponses écrites que nous adopterons, le cas échéant, une position favorable, réservée ou défavorable à l'égard de ce projet. Vous voudrez bien trouver ci-joint le questionnaire regroupant ces questions.

Je me permets d'attirer votre attention sur le préambule de ce questionnaire. En effet, il est clair que la technologie relative aux hydroliennes n'a pas encore dépassé à ce jour la phase expérimentale et ne donne pas les résultats espérés. Compte tenu de la sensibilité du golfe du Morbihan, à tous égards, nous estimons qu'aucune installation d'hydrolienne ne doit être effectuée tant que cette technologie n'aura pas été totalement maitrisée, le golfe ne pouvant servir de lieu d'expérimentation.

Il serait hautement souhaitable que votre réponse nous parvienne avant la réunion du Comité de pilotage annoncée pour avril prochain étant entendu que les propos et exposés présentés lors de cette réunion ne pourront à nos yeux constituer la réponse que nous sollicitons.

Par ailleurs, à part Monsieur J. Brohan qui s'est exprimé es-qualité de façon très mesurée, voire laconique, sur ce projet, nous observons avec étonnement que l'universitaire qui dirige les études commandées par Morbihan Energie apparait régulièrement comme le principal sinon l'unique porte-parole pour ce dossier, comme en témoigne encore un article publié récemment par la presse (Le Télégramme du 31 janvier 2018). Il se trouve que la teneur des propos généralement exprimés ou des termes rapportés laissent à penser qu'il serait à priori favorable au projet en cause. Bien entendu, il est libre comme tout à chacun de ses opinions personnelles. Néanmoins, cette expression publique réitérée émanant du responsable des études de faisabilité du projet pose à l'évidence la question de l'objectivité qu'on est en droit d'attendre de telles études. Pour des projets de cette importance, la nécessité de disposer d'experts impartiaux apparait fondamentale. Merci de bien vouloir nous indiquer si M. Moncef Sédrati est mandaté par Morbihan Energie pour s'exprimer publiquement sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Patrick CLAUDEL,

président de l'UNAN Morbihan.